Église néo-apostolique
de Suisse

L’Église néo-apostolique de Suisse mise sur la prévention et l’intervention

06.01.2024

Avec l’introduction au 1er janvier 2024 de son plan de protection, l’Église néo-apostolique de Suisse envoie un signal fort pour exprimer que les abus de pouvoir et les abus sexuels dans la pastorale ne sont pas tolérés et que le travail de **prévention lui aussi bénéficie de toute l’attention requise.**



La préservation de la dignité, de l’intégrité et de l’autodétermination de chacun revêt une importance majeure pour l’Église néo-apostolique. Avec le plan de protection qu’elle présente et sa mise en œuvre professionnelle, l’Église fait face à ses responsabilités et définit également les mesures de préventions nécessaires, les filières de communication de même **qu’une organisation d’intervention.**

Caractère contraignant pour toute personne engagée dans le service de l'Église
Le plan de protection élaboré en coopération étroite avec le service spécialisé "Limita" a un caractère contraignant pour toute personne engagée dans le service de l'Église, en particulier pour les ministres et les chargés de fonctions qui sont en contact avec des enfants, des jeunes et des personnes en situation de dépendance dans leur activité.

La protection et le soutien des victimes ont une priorité absolue
L’Église néo-apostolique de Suisse dispose d’organes de signalement internes et d’un organe de signalement externe. La protection et le soutien des victimes y sont placés au premier plan. Les organes de signalement sont ouverts à tous les **membres de l’Église.**

Toutes les informations importantes ainsi que les coordonnées des organes de signalement se trouvent sur le site web de l’Église néo-apostolique de Suisse